

IDENTITÉ DU JEUNE

Date d'inscription :

Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe

IDENTITÉ DU RESPONSABLE LÉGAL

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

Mail :

J'accepte de recevoir mes factures par mail (facture en fin de mois si activité payante): OUI NON

Autre adresse postale ou mail de facturation si différents:

Régime social : CAF MSA N° d'allocataire:

RENSEIGNEMENTS

Régime alimentaire spécifique, maladie, hospitalisation récente, traitement (si automédication le signaler), allergies (précisez l'allergène et la conduite à tenir si besoin) :

Aucun médicament ne pourra être remis aux animateurs sans l'ordonnance jointe (y compris homéopathie, doliprane...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

DROIT À L'IMAGE

J'autorise la publication de photographies (presse locale, programmes de vacances, réseaux sociaux,...) où figure mon enfant : OUI NON

AUTORISATION DE SORTIE

Les jeunes sont sous la responsabilité des animateurs uniquement lorsqu'ils sont présents au local ou à l'extérieur dans le cadre des sorties. Une fois que l'enfant a quitté le local, les animateurs déclinent toute responsabilité.

J'autorise mon enfant à sortir seul de l'Espace jeunes: OUI NON Uniquement à partir de 18h

Autre (merci de préciser vos conditions).....

PASSERELLE DU MERCREDI / VACANCES

Du Centre de loisirs à l'Espace Jeunes (sur inscription)

La passerelle permet aux enfants de partager le déjeuner les mercredis et pendant les vacances scolaires avec le Centre de Loisirs (tarif 3,30€) et d'être conduit par les animateurs de l'OSCC sur l'Espace Jeunes dès 14H00.

Inscription obligatoire 3 jours auparavant auprès du centre de loisirs par mail uniquement : centredeloisirs@vieacapdenac.fr

AUTORISATION DE TRANSPORT

J'autorise les animateurs de l'OSCC à transporter mon enfant en mini-bus ou via leur véhicule personnel lorsque cela est nécessaire (passerelle, activité, sortie du collège ...) : OUI NON

Je soussigné....., responsable légal de (nom et prénom du jeune) déclare avoir pris connaissance de la notice d'information, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de la structure à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.

Je m'engage à prévenir l'Espace Jeunes de tout changement (coordonnées, médicaux, autorisations ...)

Date :

Signature du responsable légal :

Liste des documents obligatoires :

- Copie des vaccinations à jour (photocopie, photo lisible, possibilité de photocopies sur place)

Autres documents (pour bénéficiaire de réductions tarifaires) :

- Attestation de quotient familial CAF Aveyron du mois de Janvier ou Pass Accueil MSA pour les familles ayants droits
- Pour les familles Capdenacoises ou Sonnacoises non-imposables : dernier avis d'imposition intégral

Cadre réservé aux animateurs

Fiche d'inscription numérisée	<input type="checkbox"/>	Listing autorisation sortie	<input type="checkbox"/>
Vaccins numérisés	<input type="checkbox"/>		
Contact enregistré (avec libellé)	<input type="checkbox"/>		
Dropbox complété	<input type="checkbox"/>		

Notice d'information (à conserver par la famille)

Horaires et jours d'ouvertures (hors jours fériés)

En période scolaire : les **mercredis, vendredis et samedis de 14h à 18h**
Durant les vacances : du **lundi au samedi de 14h à 18h** (fermeture les samedis en période estivale)

Afin d'assurer un accueil régulier, l'ouverture de l'Espace Jeunes est maintenue, même lorsque des sorties sont organisées. En cas de fermeture exceptionnelle, vous serez informés par mail dans les plus brefs délais. **En fonction du nombre d'animateurs présents sur le local, nous nous réservons le droit de refuser l'entrée à l'Espace Jeunes pour des raisons réglementaires liées au taux d'encadrement.**

L'Espace Jeunes est ouvert à tous les jeunes de 10 à 25 ans moyennant une adhésion de 5€ (valable 1 an à partir du jour de l'adhésion). Ce montant vous sera automatiquement facturé en fin de mois.

Pour les jeunes n'étant pas autorisés à sortir seuls, les parents peuvent ponctuellement autoriser une autre personne à récupérer leur enfant en nous en informant au préalable (SMS ou mail)

Contact

Espace Jeunes : 06 78 36 47 48 / 05 65 64 46 82 / espacejeunes@vieacapdenac.fr
Facebook / Instagram : ***espace jeunes capdenac***

Office Social et Culturel : 05 65 63 83 45 (information facturation uniquement) [http://vieacapdenac.fr](http://vieacapdenac.fr/contact@vieacapdenac.fr)
contact@vieacapdenac.fr

Centre de loisirs (pour réservation des repas pour la passerelle) : centredeloisirs@vieacapdenac.fr

Activités sur réservation, sorties et participations financières

Pour des raisons d'encadrement, certaines activités ou sorties organisées nécessitent une réservation préalable. Dans ce cas, un programme d'activités vous sera communiqué par mail et sera également disponible sur nos réseaux sociaux. **Les réservations se feront uniquement par mail** par ordre d'arrivée des demandes. Une participation financière pourra être demandée pour les activités extérieures. Des aides financières sont possibles (cf. liste des documents obligatoires). Dans la mesure du possible, un système de liste d'attente sera mis en place lorsqu'une activité sera complète.

Consultations Quotient Familial : (Familles Aveyronnaises)

Nous vous informons que la Caisse d'Allocations Familiales met à notre disposition un service Internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter les éléments de votre dossier (Quotient Familial) nécessaires à l'exercice de notre mission.

Informatique

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous contactant par courrier. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier. L'utilisation d'Internet est régie par une charte (affichée au-dessus des ordinateurs) dont chaque jeune doit prendre connaissance.

Les jeunes sont autorisés à rester, au maximum 1h sur les ordinateurs de l'Espace Jeunes.

Pour les jeunes scolarisés au Collège Voltaire de Capdenac-Gare

Un Accueil de Loisirs Associé au Collège (ALAC) est proposé, en partenariat avec le collège Voltaire, à tous les jeunes adhérents de l'Espace Jeunes scolarisés dans l'établissement. En complétant cette fiche d'inscription et en s'acquittant des 5€ d'adhésion annuelle, votre enfant pourra à la fois être accueilli à l'Espace Jeunes et bénéficier de l'ALAC.

L'ALAC c'est quoi ?

Il s'agit d'animations proposées par 1 ou 2 animateurs(trices), tous les vendredis de 12h à 14h, au collège. Pour l'instant, nous souhaitons mettre en place des animations jeux de sociétés, mais les animations peuvent évoluer selon les envies des jeunes et/ou du personnel éducatif de la structure.

L'ALAC c'est pour quoi ?

En tant qu'animateurs jeunesse, nous avons plusieurs objectifs au travers de l'ALAC :

- Enrichir le parcours des jeunes
- Ouvrir notre Espace Jeunes sur son territoire d'implantation
- Faire connaître notre local et développer sa fréquentation
- Aller vers les jeunes afin de permettre à chacun d'accéder à des activités socioculturelles, quelle que soit sa commune d'appartenance
- Accompagner les jeunes dans leurs projets individuels et collectifs
- Contribuer à un climat scolaire apaisé
- Favoriser la continuité éducative

L'ALAC c'est où ?

Nous serons présents dans une des salles du collège qui nous sera exclusivement réservée pendant ce temps-là.

L'ALAC c'est pour qui ?

C'est pour tous les élèves du collège Voltaire qui seront inscrits, et tout le monde peut s'inscrire !

L'ALAC c'est payant ?

Oui c'est 5€ pour 1 an (coût de l'adhésion). Ces 5€ seront facturés dès réception de la fiche d'inscription. Cette adhésion donne accès aussi bien à l'ALAC qu'à l'Espace Jeunes !

L'ALAC, comment on s'inscrit ?

Pour s'inscrire, rien de plus simple, il faut :

- Compléter la fiche d'inscription (p.1 et p.2 ci-dessus)
- Nous fournir la photocopie des vaccins de votre enfant.

Une fois inscrit, le jeune peut venir à tout moment les vendredis à l'ALAC